SIVOM du canton d'Agde

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 14 DECEMBRE 2023
18H30 – CAUX

SALLE DU PEUPLE

PRESENTS : 23
AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, BENTAJOU, BONNAFOUX
BESSAN : MM. MARIN, ROUX, ALBERTOS
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
MARSEILLAN : MM. GASC, ARAGON, ROUVIER
MONTAGNAC : MM. GUIRAO, AUDOUI, Mme TOKOTO
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
AUMES : Mme DURAND
VIAS : MM. DARTIER, DAULIACH
NIZAS : Mme SEMPERE
PAULHAN : M. ALLEIX
CAUX : Mme SAUSSOL
PORTIRAGNES : M. FAURE
LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2
FLORENSAC : M. TUYA à Mme SALGAS
SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL à M. FREY

ABSENTS EXCUSES : 15
VIAS : M. BOLINCHES
FLORENSAC : Mme BENSIALI-SARAZI, M. SEGHIER
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA
TOURBES : M. BOUISSEREN
AGDE : M. GLOMOT
POMEROLS : M. SICARD
CAZOULS : M. LAMBIEZ
PINET : Mme BASTOUL
USCLAS : M. RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2023

1°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2024
2°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel du Sivom au 1er janvier 2024
3°) Mise à jour des tarifs de la régie de la Fourrière Animale
4°) Mise à jour des tarifs d'intervention extérieure de la Brigade d'enlèvement des tags
5°) Attribution des conventions vétérinaires pour la Fourrière Animale
6°) Attribution des conventions avec les associations de protection animale pour la Fourrière Animale
7°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 5 décembre 2023 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 14 décembre 2023, à 18h30, salle du peuple de la ville de CAUX.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Sébastien FREY est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2024

Madame la Présidente rappelle qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2024, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnent la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article. Adopté à l'unanimité.

2°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel du Sivom au 1er janvier 2024

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Le comité syndical est appelé à valider le tableau des effectifs ci-dessous. Au 1er janvier 2024, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit comme suit :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2e classe titulaire, temps complet	1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Principal Territorial de 2e classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	1

Brigade d'enlèvement tags :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1

Adopté à l'unanimité.

3°) Mise à jour des tarifs de la régie de la Fourrière Animale

Madame la Présidente rappelle que les tarifs de la régie de recettes de la Fourrière Animale du Sivom du Canton d'Agde n'ont pas été modifiés depuis la délibération en date du 9 octobre 2018. Une mise à jour des prix des prestations est proposée. Madame la Présidente demande au Comité Syndical son avis sur les modifications suivantes à compter du 1er janvier 2024 :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Frais d'entrée	70 €	80 €
Garde journalière à partir du 2e jour	25 €	27 €
Identification d'un animal	85 €	90 €
Ramassage des animaux morts	80 €	100 €
Enlèvement de chats (par animal)	25 €	30 €
Prise en charge d'un animal à la demande d'une collectivité	-	750 €

Adopté à l'unanimité.

4°) Mise à jour des tarifs d'intervention extérieure de la Brigade d'enlèvement des tags

Madame la Présidente informé l'assemblée que les tarifs d'intervention extérieure de la Brigade d'enlèvement des tags n'ont pas été modifiés depuis la création du service en 2009. Une mise à jour des prix des prestations est proposée. Madame la Présidente demande l'avis du Comité Syndical sur les modifications suivantes à compter du 1er janvier 2024 :

PRESTATIONS PRIX FORFAITAIRES	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Moins de 10 m²	300 €	350 €
De 10 à 20 m²	400 €	450 €
De 21 à 30 m²	500 €	550 €
De 31 à 40 m²	600 €	650 €
De 41 à 50 m²	700 €	750 €
A partir de 51 m²	Sur étude après passage du service	

Adopté à l'unanimité.

5°) Attribution des conventions vétérinaires pour la Fourrière Animale

Madame la Présidente informe l'assemblée, que, suite à l'appel lancé par le Sivom du Canton d'Agde par délibération du comité syndical en date du 28 septembre 2023 pour le renouvellement des conventions vétérinaires pour le bon fonctionnement de la fourrière animale de Vias, plusieurs candidatures ont été enregistrées.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance des candidatures, décide de les retenir en totalité selon le tableau ci-joint. Adopté à l'unanimité.

6°) Attribution des conventions avec les associations de protection animale pour la Fourrière Animale

Madame la Présidente informé l'assemblée que, suite à l'appel lancé par le Sivom du Canton d'Agde par délibération du comité syndical en date du 28 septembre 2023 pour le renouvellement des conventions avec les associations de protection animale pour le bon fonctionnement de la fourrière animale de Vias et des adoptions des animaux, plusieurs candidatures ont été enregistrées.

Le comité syndical, après avoir pris connaissance des candidatures, décide de les retenir en totalité selon le tableau ci-joint. Adopté à l'unanimité.

7°) Questions diverses

Une discussion générale s'engage sur la fourrière animale (délais d'adoption, modalités d'adoption, difficultés d'adoption…) et sur la brigade d'enlèvement des tags (tarifs…).

La séance est levée à 19h15. Madame la Présidente remercie les délégués présents ainsi que Madame SAUSSOL, adjointe au maire de Caux qui a accueilli la réunion dans de très bonnes conditions.

Madame la Présidente invite les délégués à se rendre au moment convivial organisé pour cette dernière séance de l'année 2023.

Le Secrétaire de Séance,
Sébastien FREY